

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1880**

commune (s) :

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants de l'agglomération lyonnaise - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1880**

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants de l'agglomération lyonnaise - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants de l'agglomération lyonnaise.

Le périmètre géographique de la Communauté urbaine va connaître sur la fin du mandat 2009-2014 une période de grands chantiers, pilotés par différents maîtres d'ouvrage. Compte tenu des impacts prévisibles sur les conditions de circulation, il s'agit de coordonner la mise en œuvre des alternatives et mesures d'accompagnement aux usagers proposées par la direction de la voirie. Pour ce faire, la direction de la voirie souhaite un accompagnement opérationnel, objet du présent marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 140 000 € HT, soit 167 440 € TTC et maximum de 560 000 € HT, soit 669 760 € TTC pour 4 ans.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants de l'agglomération lyonnaise,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants de l'agglomération lyonnaise et tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 140 000 € HT, soit 167 440 € TTC et maximum de 560 000 € HT, soit 669 760 € TTC pour 4 ans, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses, au titre de ce marché, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.